

Les investisseurs rejettent la taxe sur les plus-values

80% des investisseurs se disent opposés à l'introduction d'une taxe sur les plus-values, même si elle s'inscrit dans le cadre d'un tax shift qui prévoit de réduire l'impôt des sociétés. C'est ce qui ressort de la quatrième édition de l'enquête «La voix de l'actionnaire», de L'Echo, du Tijd et de Deminor, un cabinet-conseil spécialisé dans la défense des intérêts des actionnaires et en gouvernance des entreprises. Près de 6.200 personnes ont participé à l'enquête. 62% d'entre elles se définissent comme investisseurs actifs.

L'opposition à ce projet de taxe sur les plus-values n'a jamais été aussi importante depuis le début de nos enquêtes. Il y a deux ans, 36% des personnes interrogées se disaient prêtes à accepter une taxe sur les plus-values à condition qu'elle s'inscrive dans le cadre d'un tax shift plus large. «*Mais depuis lors, le gouvernement a introduit la taxe sur la spéculation,*

pour la supprimer aussitôt, après qu'elle eut provoqué plus de frais que de revenus et eut asséché les échanges boursiers. Cette taxe sur la plus-value s'est révélée un flop, explique Pierre Nothomb, associé chez Deminor. Les investisseurs envoient de cette façon un signal clair aux partis de la majorité gouvernementale qui souhaitent conditionner la baisse de l'impôt des sociétés à l'introduction d'une taxe sur les plus-values. Les petits investisseurs craignent de devoir payer pour ce tax shift. Et ce, alors qu'ils n'ont pas encore digéré la hausse du précompte mobilier, qui est passé à 30%.»

Changement d'attitude

Pas moins de 36% des participants à l'enquête déclarent d'ailleurs avoir modifié leur comportement suite à la hausse du précompte mobilier.

LIRE EN PAGE 33
ÉDITO EN PAGE 2

La Deux

ÉDITORIAL
JENNIFER
NILLE



Trop de taxes tuent les taxes

L'exaspération est palpable chez les investisseurs belges, qu'ils soient particuliers ou professionnels. La perspective d'une taxe sur les plus-values, qui revient sur la table du gouvernement depuis 2012, rencontre de plus en plus d'opposition parmi les actionnaires, petits ou gros porteurs.

L'association de défense des petits actionnaires Deminor a relevé dans une enquête que de moins en moins d'investisseurs particuliers se montrent en faveur d'une taxe sur les plus-values pour des titres détenus moins d'un an, alors qu'il y a deux ans, cette proportion atteignait plus d'un tiers des répondants. Entre-temps, le Fédéral avait adopté une taxe sur la plus-value pour des titres détenus moins de six mois. 34 millions d'euros de recettes fiscales

avaient été budgétés pour l'année 2016. L'objectif, pourtant faible, fut loin d'être atteint. Parce que les particuliers ont évité d'acheter des actions.

L'enquête de Deminor montre que depuis la suppression de cette taxe cette année, une partie des investisseurs ont recommencé à investir en actions.

Tous ne sont cependant pas retournés vers la Bourse, car une autre épine est venue se planter dans le pied des investisseurs. La hausse du précompte mobilier sur les dividendes à 30% a poussé une partie des petits porteurs à se tourner vers des placements alternatifs tels que les montres de luxe, l'art, le vin... et l'or.

Le désintérêt croissant des particuliers pour les actions progresse déjà depuis quatre ans, avait indi-

qué un rapport de la Banque nationale, alors que la fiscalité n'a cessé d'augmenter et de se complexifier.

Face à l'investisseur, le gouvernement se retrouve confronté à la courbe de Laffer. L'économiste Arthur Laffer avait établi que la croissance des recettes fiscales de l'Etat s'inverse lorsque le taux d'imposition devient trop élevé. Il n'est donc pas difficile d'en conclure qu'une taxe supplémentaire, sur les plus-values boursières, ne rapporterait pas grand-chose à l'Etat.

Les investisseurs particuliers ne

La perspective d'une taxe sur les plus-values rencontre de plus en plus d'opposition chez les actionnaires.

sont pas les seuls à subir un taux d'imposition trop élevé. Le secteur de l'assurance estime aussi de son côté que «trop is te veel». Il s'inquiète d'une taxe sur les plus-values qui pourrait être durcie pour les sociétés. Pour rappel, les sociétés belges paient déjà une taxe de 25%, pour les titres détenus moins d'un an, avec laquelle elles s'accrochent.

Le secteur des assurances craint également une taxe sur les transactions financières de 0,1% sur tout type de transaction, que l'Etat négocie avec neuf autres pays de l'Union européenne.

Cette perception de taux d'imposition trop élevé par les investisseurs ne doit pas être oubliée alors que le gouvernement tente de faire basculer les charges fiscales sur le travail vers le capital.



Les investisseurs ne veulent pas de la taxe sur les plus-values

Selon notre enquête, plus d'un investisseur belge sur trois reconnaît avoir changé de comportement pour contourner la hausse du précompte mobilier.

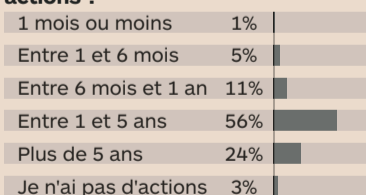
1 Si une baisse significative de l'Isoc (impôt des sociétés) est conditionnée par le gouvernement à un impôt sur la plus-value, seriez-vous en faveur de ce tax shift ?



2 Si votre plus-value éventuelle est immunisée de taxe à partir d'une certaine durée de détention, quelle période vous semble acceptable ?



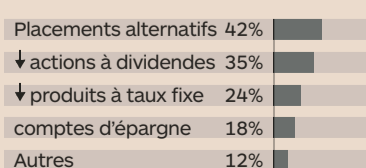
3 Quelle est la durée moyenne de détention de vos positions en actions ?



4 L'augmentation du précompte mobilier à 30% a-t-elle changé votre comportement d'investisseur ?



5 Si vous avez modifié votre comportement d'investissement, qu'avez-vous entrepris concrètement ?



SERGE MAMPAEY

80% des investisseurs se disent opposés à l'introduction d'une taxe sur les plus-values, même si elle s'inscrit dans le cadre d'un tax shift qui prévoit de réduire l'impôt des sociétés. C'est ce qui ressort de la quatrième édition de l'enquête «La voix de l'actionnaire» de L'Echo, du Tijd et de Deminor, un cabinet-conseil spécialisé dans la défense des intérêts des actionnaires et en gouvernance des entreprises. Près de 6.200 personnes ont participé à l'enquête. 62% d'entre elles se définissent comme investisseurs actifs.

Si le gouvernement décide malgré tout de concrétiser cette taxe, seuls 4% des participants estiment que les plus-values doivent toujours être taxées. 25% indiquent qu'ils pourraient l'accepter à condition que les plus-values réalisées sur des actions détenues un an au moins soient immunisées. La plupart des participants à l'enquête détiennent généralement leurs actions pendant une durée de 1 à 5 ans.

L'opposition à ce projet de taxe sur les plus-values n'a jamais été aussi importante depuis le début de nos enquêtes. Il y a deux ans, 36% des personnes interrogées se disaient prêtes à accepter une taxe sur les plus-values à condition qu'elle s'inscrive dans le cadre d'un tax shift plus large. «Mais depuis lors, le gouvernement a introduit la taxe sur la spéculation, pour la supprimer aussitôt, après qu'elle eut provoqué plus de frais que de revenus et eut asséché les échanges boursiers. Cette taxe sur la plus-value s'est révélée un flop, explique Pierre Nothomb, associé chez Deminor. Les investisseurs envoient de cette façon un signal clair aux partis de la majorité gouvernementale qui souhaitent conditionner la baisse de l'impôt des sociétés à l'introduction d'une taxe sur les

plus-values. Les petits investisseurs craignent de devoir payer pour ce tax shift. Et ce, alors qu'ils n'ont pas encore digéré la hausse du précompte mobilier, qui est passé à 30%»

La hausse du précompte ne passe pas

Pas moins de 36% des participants à l'enquête déclarent avoir modifié leur comportement suite à la hausse du précompte mobilier. Depuis le 1^{er} janvier 2017, les investisseurs doivent en effet payer 30% (au lieu de 27%) de précompte sur les coupons, dividendes et autres revenus de l'épargne, à l'exception du compte d'épargne réglementé. Il n'y a pas si longtemps, ce taux était de 21%,

«Les investisseurs n'ont pas encore digéré la hausse du précompte mobilier.»

PIERRE NOTHOMB
ASSOCIÉ CHEZ DEMINOR

voire même de 15% lorsque les investisseurs détenaient des «strips VVPR», donnant droit à un précompte réduit sur les dividendes de certaines actions.

Parmi ceux qui ont opté pour une stratégie d'évitement, 42% indiquent s'être tournés vers des investissements alternatifs. 12% envisagent d'élargir leur portefeuille via des actifs «physiques» tels que le vin, les montres de luxe, les voitures de collection ou l'art. 15% ont acheté de l'or, et 35% ont réduit leurs in-

vestissements en actions à dividende élevé. 18% ont investi davantage d'argent sur le compte d'épargne (fiscalement avantageux).

«Nous voyons clairement que la courbe de Laffer s'applique ici, explique Pierre Nothomb. L'économiste américain Arthur Laffer soutient que lorsqu'un gouvernement augmente les impôts au point que les contribuables adaptent leur comportement, il perçoit moins d'impôts qu'auparavant. En résumé: trop d'impôt tue l'impôt! Le ministre des Finances Johan Van Overtveldt a lui aussi déclaré récemment qu'avec ces hausses d'impôts, on pouvait dire sans se tromper que le gouvernement se tirait une balle dans le pied. Nous remarquons par ailleurs que certaines entreprises essaient d'éviter l'impôt en rachetant leurs actions au lieu d'augmenter le dividende.»

La suppression d'une taxe peut a contrario avoir des conséquences positives. «L'introduction de la taxe sur la spéculation avait fait baisser drastiquement les échanges d'actions des petites et moyennes capitalisations. Depuis la suppression de la taxe en début d'année, les actionnaires ont retrouvé le chemin de ces actions. Pas moins de 35% des participants à l'enquête déclarent avoir à nouveau jeté leur dévolu sur de petites et moyennes capitalisations», explique Louis Lannoy, un des conseillers de Deminor.

Seule une personne sur quatre considère que ses décisions d'investissement sont influencées par la géopolitique. «Les investisseurs accordent davantage d'importance à l'économie et à la santé des entreprises, et c'est une bonne chose», estime Pierre Nothomb.

L'enquête révèle également que les Belges ont toujours une brique dans le ventre. Près d'un tiers des participants a investi dans de l'immobilier coté cette année ou l'an dernier, et 16% indiquent avoir acheté de l'immobilier physique.

6 Depuis le retrait de la taxe sur la spéculation, on a observé une augmentation très sensible des volumes sur les small et mid caps belges. Avez-vous participé à cette hausse ?



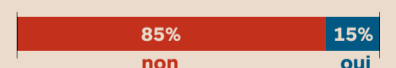
7 Le Brexit et la remise en question de l'idée européenne par certains gouvernements influencent-ils votre manière d'investir ?



8 Envisagez-vous d'élargir votre portefeuille à de nouvelles classes d'actifs comme le vin, les montres, les bijoux, les voitures de collection ou l'art ?



9 Avez-vous acheté de l'or cette année ou l'an dernier ?



10 Avez-vous acheté cette année ou l'an dernier de l'immobilier coté en Bourse (sociétés immobilières réglementées ou promoteurs) ?



11 Avez-vous investi cette année ou l'an dernier dans l'immobilier locatif ?

